

Délibération n° 2024-47

Objet : Adoption du Palmarès 2024 des Maisons Fleuries

Membres en exercice :	19
Présents :	17
Pouvoirs :	1
Absent excusé :	1
Votants :	18

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 18 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 26/09/2024
- date de publication : 26/09/2024

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le treize septembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Madame Brigitte RICHARD, Madame Slavica TANKOSKA, Monsieur Matthieu TABURET.

Ont donné pouvoir à :

Monsieur Géraud PAPON à Monsieur Matthieu TABURET.

Absent excusé :

Monsieur Damien MORIEUX.

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité :

Madame Sophie CARTIER.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 037-213701790-20240919-DELIB_2024_47-DE



Madame CAUWET expose :

Il est porté à la connaissance de l'assemblée les noms des lauréats du concours des maisons fleuries pour l'année 2024, tels que proposés par le jury, ainsi que les récompenses afférentes.

Elle précise que, comme usuellement, 3 catégories font, chacune, l'objet d'un classement, à savoir :

- 1^{ère} : « Allées, cours et terrasses »
- 2^{ème} : « Petits jardins »
- 3^{ème} : « Grands jardins »

Elle informe également de l'ajout, cette année, d'une 4^{ème} catégorie, à savoir :

- 4^{ème} : « Prix spécial du jury »

Les classements proposés sont les suivants :

Pour la catégorie « Allées, cours et terrasses »

Prix	Nom	Adresse	Montant
1 ^{er}	M. et Mme ROUX	1 allée des Acacias	50 €
2 ^{ème}	M. et Mme MARTIN	3 allée des Oiseaux	40 €
3 ^{ème}	M. Stéphane LOPEZ	13 allée de la Saint-Jean	30 €

Pour la catégorie « Petits jardins »

Prix	Nom	Adresse	Montant
1 ^{er}	M. ZADAR et Mme MALLET	10 rue des Écoles	50 €
2 ^{ème}	M. et Mme TARANNE	2 allée de la Saint-Jean	40 €
3 ^{ème}	M. Christian DUFLOT	4 allée de la Saint-Jean	30 €

Pour la catégorie « Grands jardins »

Prix	Nom	Adresse	Montant
1 ^{er}	M. et Mme FOURNIER	5 rue de l'Étain	50 €
2 ^{ème}	Mme GRILLAT	7 rue de la Chanterie	40 €
3 ^{ème}	M. et Mme TOURNEUX	22 rue de la Russinerie	30 €

Pour la catégorie « Prix spécial du jury »

Prix	Nom	Adresse	Montant
Spécial jury	M. et Mme VIGNEAU	3 impasse Duchamp	40 €

Les récompenses prendront la forme d'un bon d'achat à valoir chez un commerçant de la ville, au choix de chaque récipiendaire.



Aussi,

CONSIDÉRANT les propositions faites par le jury en charge du classement des maisons fleuries pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de promouvoir ce concours qui participe à l'embellissement de la commune ;

Sur le rapport de Madame Marie-Christine CAUWET, Conseillère municipale déléguée à l'environnement, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le classement et les prix attribués aux lauréats du concours des maisons fleuries de l'année 2024 ;

- **DIT** que les crédits autorisant la dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours.



Secrétaire de séance,

Sophie CARTIER



Le Maire,

Bruno FENET

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 037-213701790-20240919-DELIB_2024_47-DE